



Conseil économique et social

Distr. générale
22 octobre 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Soixante-sixième session

Genève, 23-26 septembre 2013

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail pour la période 2014-2018 et évaluation biennale

Programme de travail pour la période 2014-2018

Note du secrétariat¹

1. Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) a approuvé son précédent programme de travail à sa soixante-deuxième session en 2011 (ECE/TRANS/WP.1/133 et ECE/TRANS/WP.1/2011/7).
2. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner et réviser son projet de programme de travail pour la période 2014-2018, et notamment déterminer s'il convient de conserver le rang de priorité attribué aux divers éléments du programme, et se pencher sur les résultats escomptés pour cette période.

¹ La Division des transports de la CEE a soumis le présent document après la date limite en raison de restrictions financières.

Projet de programme de travail pour 2014-2018

Activité 02.15 Sécurité de la circulation routière

Exposé succinct:

Conscient de la portée mondiale de ses travaux, le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) examinera des questions et adoptera des mesures visant à améliorer la sécurité de la circulation routière. À cette fin, il examinera notamment l'application des Conventions sur la circulation et la signalisation routières de 1968 et les Accords européens de 1971 les complétant, et élaborera des propositions pour la mise à jour de ces instruments juridiques ainsi que des Résolutions d'ensemble sur la circulation et la signalisation routières (R.E.1 et R.E.2). Le WP.1 s'efforcera en outre de promouvoir l'exploitation de ces travaux à l'échelle mondiale et de s'adapter à la dynamique de la sécurité routière en incluant dans ses débats davantage de questions relevant des pouvoirs publics. Le WP.1 développera aussi ses activités visant à faire prendre conscience de l'importance de la sécurité routière dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière (2011-2020).

Travail à faire: Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières poursuivra les activités suivantes:

Activités permanentes

- a) Encourager, d'une part, l'adhésion aux Conventions de 1968 sur la circulation et la signalisation routières et aux Accords européens de 1971 les complétant ainsi qu'au Protocole sur les marques routières et, d'autre part, la mise en œuvre effective de ces instruments, et élaborer des propositions d'amendement à ces instruments juridiques en vue de renforcer et d'harmoniser les normes de sécurité routière.

Priorité: 1

Résultats escomptés:

- Examen et/ou adoption, selon qu'il conviendra, de nouvelles propositions d'amendement aux instruments ci-dessus concernant, notamment, la relation entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les Règlements techniques de la CEE concernant les véhicules, et les éventuelles mesures de sûreté pertinentes en matière de circulation routière recommandées par le Groupe multidisciplinaire d'experts de la sûreté des transports intérieurs.
- Large diffusion des versions consolidées des Conventions de 1968 sur la circulation et la signalisation routières, dans toutes les langues officielles de l'ONU.
- Large diffusion des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et sur la signalisation routière (R.E.2) qui ont été publiées.

Priorité: 1

- b)** Publication des deux résolutions dans une présentation plus attrayante et plus moderne et large diffusion de ces résolutions, en priorité dans les autres commissions économiques régionales. *Priorité: 3*
- c)** Définition et mise en place d'un mécanisme qui permette de surveiller efficacement l'application des Conventions de 1968 sur la circulation et la signalisation routières. *Priorité: 1*
- d)** Définition d'un mécanisme d'enquête qui permette d'obtenir des Parties contractantes à la Convention sur la circulation routière de 1949 des renseignements sur les éventuelles difficultés auxquelles elles se heurtent pour ratifier les Conventions de 1968, y adhérer et les appliquer et conception de mesures de soutien visant à aider les Parties contractantes à surmonter ces difficultés. *Priorité: 1*
- e)** Continuer à encourager et renforcer la coopération internationale, nationale et régionale entre les autorités compétentes jouant un rôle dans le domaine de la sécurité routière, dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière (2011-2020), proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/255 de mars 2010. À cette fin, continuer de tirer pleinement parti des conclusions du projet intitulé «Améliorer la sécurité routière mondiale: fixer des objectifs régionaux et nationaux de réduction du nombre de victimes des accidents de la circulation routière» et financé par le Compte des Nations Unies pour le développement, ainsi que de toutes les études réalisées précédemment ou en cours de réalisation sur la sécurité routière. *Priorité: 1*
- f)** Échange d'informations sur les programmes nationaux de sécurité routière, compte tenu en particulier des moyens et des mécanismes de financement des activités relatives à la sécurité routière dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière. *Priorité: 1*
- g)** Échange d'informations sur les règlements et les prescriptions de sécurité routière en vigueur dans les pays membres, et diffusion de ces informations. *Priorité: 2*

Résultats escomptés:

Mise à jour régulière de la série de tableaux correspondant aux prescriptions nationales en vigueur sur la sécurité routière, aux instruments juridiques nationaux et aux méthodes nationales de formation et de suivi pour les permis de conduire des catégories A et B. Ajout éventuel de nouveaux tableaux concernant par exemple les équipements de sécurité complémentaires exigés à bord des véhicules ainsi que publication de renseignements sur les campagnes de sécurité routière menées par les pays membres.

- h)** Aide aux pays en transition et aux pays en développement pour l'instauration de pratiques et de procédures modernes et rationnelles en matière de sécurité de la circulation. *Priorité: 2*

Résultats escomptés:

Répondre aux demandes d'assistance technique formulées par d'autres commissions économiques régionales ou leurs pays membres.

- i) Encourager la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à créer des groupes régionaux de sécurité routière (avec des structures analogues au WP.1) chargés de rapprocher les États membres et de renforcer la collaboration entre tous les protagonistes de la sécurité routière dans leur région respective. *Priorité: 3*
- j) Envisager d'élaborer un projet d'instrument juridique auquel tous les pays pourraient adhérer concernant la sécurité routière mondiale, qui traiterait des besoins réels et mesurables non couverts actuellement par les instruments existants. *Priorité: 2*
- k) Examen de thèmes d'actualité choisis se rapportant à la sécurité routière, sous la forme d'une discussion approfondie fondée sur des études d'experts et prise des mesures de suivi appropriées pour trouver des solutions concertées aux problèmes les plus pressants dans le domaine de la sécurité et de la circulation eu égard à la demande croissante de solutions aux problèmes de sécurité routière dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière. *Priorité: 1*

Activités de durée limitée

- l) Organiser, de manière régulière et coordonnée des campagnes de sécurité routière ayant un grand retentissement et un fort impact ainsi que des opérations de sensibilisation, avec la coopération des pays membres et d'autres organisations internationales et régionales et d'organisations non gouvernementales. *Priorité: 1*
- m) Création d'un groupe d'experts sur le renforcement de la sécurité aux passages à niveau et d'un groupe d'experts de la signalisation routière. *Priorité: 1*
- Résultats escomptés:*
- Décrire, évaluer et mieux comprendre les questions de sécurité aux interfaces route/rail; mettre au point un plan stratégique multidisciplinaire visant à réduire les risques d'accidents, mortels ou non, aux passages à niveau.
- Décrire, analyser et mieux comprendre les problèmes à résoudre pour parvenir à une interprétation uniforme et à une application plus efficace de la Convention de 1968 sur la signalisation routière et de l'Accord européen de 1971 la complétant.
- n) Encourager les Parties contractantes aux Conventions de la CEE n'appartenant pas à la région de la CEE à assister aux sessions du WP.1 et à prendre une part active aux activités de concertation sur la sécurité routière au sein des Nations Unies. *Priorité: 1*
- o) Encourager d'autres pays n'appartenant pas à la région de la CEE à adhérer aux Conventions de la CEE sur la sécurité routière. *Priorité: 1*